

FINACorp OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2014

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au 31 Décembre 2014 qui font apparaître un actif net de 6.815.861D et une valeur liquidative égale à 104^d,227 par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société, Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 31 Décembre 2014 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité, Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit, Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 31 Décembre 2014.

Observations post-conclusion :

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

- Les valeurs mobilières (portefeuille titres) représentent 81,33% de l'actif arrêté à la date du 31/12/2014, Cette proportion est au-dessus du seuil maximum fixé à 80% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 31 janvier 2015

Le commissaire aux comptes :
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
F.M.B.Z KPMG TUNISIE

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31/12/2014	Au 31/12/2013
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	5 564 379	5 092 834
a- Actions SICAV		320 881	309 824
b- Obligations		3 865 994	3 405 506
c- BTA		1 377 504	1 377 504
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 277 358	1 956 724
a- Placements monétaires		497 684	998 144
b- Disponibilités		779 674	958 580
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		6 841 737	7 049 559
<u>PASSIFS</u>		25 876	25 159
Opérateurs créditeurs	PA1	20 287	19 572
Autres créditeurs divers	PA2	5 589	5 587
<u>ACTIF NET</u>		6 815 861	7 024 399
Capital	CP1	6 568 762	6 788 850
Sommes distribuables		247 099	235 549
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		28	61
b- Résultat distribuable de la période		261 365	209 100
c- Régul. Résultat distribuables de la période		-14 295	26 388
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		6 841 737	7 049 559

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
Revenus du portefeuille-titres	PR1	62 447	253 542	53 987	228 173
a- Dividendes		0	11 275	0	9 459
b- Revenus des obligations		48 796	188 107	40 335	164 553
d- Revenus des BTA		13 651	54 160	13 651	54 160
Revenus des placements monétaires	PR2	18 758	68 104	14 163	34 915
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>81 205</u>	<u>321 646</u>	<u>68 149</u>	<u>263 088</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-12 199	-48 325	-11 485	-42 680
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		69 006	273 321	56 665	220 408
Autres produits		0	255	0	0
Autres charges	CH 2	-3 076	-12 211	-2 974	-11 308
RESULTAT D'EXPLOITATION		65 929	261 365	53 691	209 100
Régularisation du résultat d'exploitation		-54 122	-14 295	2 465	26 388
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		11 807	247 070	56 156	235 488
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		54 122	14 295	-2 465	-26 388
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		3 014	-218	2 906	-1 167
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		0	647	0	2 709
Frais de négociation		0	-17	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		68 943	261 777	56 597	210 641

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.10.14 au 31.12.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14	Période du 01.10.13 au 31.12.13	Période du 01.01.13 au 31.12.13
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>68 943</u>	<u>261 777</u>	<u>56 597</u>	<u>210 641</u>
a- Résultat d'exploitation	65 929	261 365	53 691	209 100
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	3 014	-218	2 906	-1 167
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0	647	0	2 709
d- Frais de négociation de titres	0	-17	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>-226 588</u>	<u>0</u>	<u>-177 539</u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>-1 841 580</u>	<u>-243 728</u>	<u>13 042</u>	<u>283 531</u>
a- Souscriptions	2 429 628	10 937 481	4 324 380	11 809 922
- Capital	2 339 600	10 556 100	4 177 900	11 413 400
- Régularisation des sommes non distribuables	10 086	44 942	18 048	47 908
- Régularisation des sommes distribuables	79 942	336 440	128 433	348 615
b- Rachats	4 271 208	11 181 209	4 311 339	11 526 391
- Capital	4 119 700	10 774 800	4 167 500	11 120 300
- Régularisation des sommes non distribuables	17 436	46 742	17 871	47 026
- Régularisation des sommes distribuables	134 072	359 667	125 968	359 065
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 772 637	-208 538	69 639	316 634
<u>ACTIF NET</u>				
a- Début de période	8 588 497	7 024 399	6 954 760	6 707 765
b- Fin de période	6 815 861	6 815 861	7 024 399	7 024 399
<u>NOMBRE D' ACTIONS</u>				
a- Début de période	83 195	67 581	67 477	64 650
b- Fin de période	65 394	65 394	67 581	67 581
VALEUR LIQUIDATIVE	104,227	104,227	103,940	103,940
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,820%	3,629%	3,357%	3,374%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31/12/2014

(Unité en Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2014 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie,

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2014, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999,

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation, Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital,

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus,

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote, La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période,

3- 3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition, La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période, Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition,

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable, La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable, Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice, La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré,

3- 5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien,

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2014 à 5.564.379 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif	% de l'Actif Net
BTA		1 333 582	1 377 504	20,134%	20,210%
BTA 5,25% MARS2016	1 080	1 122 782	1 159 567	16,948%	17,013%
BTA 5,5% MARS2019	200	210 800	217 936	3,185%	3,197%
Obligations		3 752 528	3 865 994	56,506%	56,721%
AB 2008 cat B	3 000	210 000	217 249	3,175%	3,187%
AB 2009 SUB	1 150	76 648	77 499	1,133%	1,137%
AB 2012 SUB	3 500	280 000	283 976	4,151%	4,166%
AIL 2012-1	500	30 000	30 911	0,452%	0,454%
AIL 2014-1	2 000	200 000	204 928	2,995%	3,007%
ATTIJARI LEASING 2009 SUB	3 000	300 000	312 332	4,565%	4,582%
ATTIJARI LEASING 2011	1 000	60 000	62 785	0,918%	0,921%
ATL 2009/2	1 000	40 000	40 451	0,591%	0,593%
ATL 2010/1	2 500	50 000	50 834	0,743%	0,746%
ATL 2010/2	1 000	60 000	60 014	0,877%	0,881%
ATL 2013/2	300	30 000	30 223	0,442%	0,443%
ATL 2014/1	3 000	300 000	313 920	4,588%	4,606%
BTE 2010	3 500	280 000	283 806	4,148%	4,164%
CIL 2009/3	2 000	40 000	41 551	0,607%	0,610%
CIL 2010/1	2 000	40 000	40 713	0,595%	0,597%
CIL 2010/2	1 000	20 000	20 139	0,294%	0,295%
CIL 2014/1	1 000	100 000	102 683	1,501%	1,507%
CIL 2014/1	1 000	100 000	102 683	1,501%	1,507%
EO SERVI-2012	1 000	80 000	83 448	1,220%	1,224%
HL 2010/1	1 600	32 000	32 725	0,478%	0,480%
STB 2010/1	3 000	219 960	227 217	3,321%	3,334%
TLS 2010/2	2 000	40 000	40 212	0,588%	0,590%
TLS 2013/1	1 500	150 000	152 145	2,224%	2,232%
TLS 2014/1	3 000	300 000	311 986	4,560%	4,577%
UBCI 2013	1 000	100 000	103 175	1,508%	1,514%
UIB 2009/1	2 500	187 500	191 539	2,800%	2,810%
UIB 2011/2	1 000	71 420	74 523	1,089%	1,093%
UIB 2012/1	3 500	315 000	330 730	4,834%	4,852%
UNIFACTOR 2010	1 000	40 000	41 596	0,608%	0,610%
OPCVM		322 025	320 881	4,690%	4,708%
IOS SICAV	3 008	322 025	320 881	4,690%	4,708%
Total		5 354 552	5 564 379	81,330%	81,639%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2014	% de l'Actif	% de l'Actif Net
CERTIFICATS DE DEPOT					
<i>CD ATJ 90J 04-11-2014</i>	1	493 556	497 684	7,274%	7,302%
Total		493 556	497 684	7,274%	7,302%

Libellé	Solde au 31-12-2014	Solde au 31-12-2013
Disponibilités		
Dépôt à terme (ATJ 90J 6,43% 09,03,15)	500 000	0
Intérêt courus sur dépôt à terme	1 621	0
Avoirs en banque	272 444	950 058
Sommes à l'encaissement	0	0
Sommes à régler	0	0
Intérêts sur dépôt à vue	5 609	8 522
TOTAL	779 674	958 580

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31-12-2014	Solde au 31-12-2013
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
<i>Frais du gestionnaire</i>	10 819	10 104
<i>Frais du dépositaire</i>	9 468	9 468
Total	20 287	19 572
PA2 : Autres créditeurs Divers		
<i>Autres Opérateurs créditeurs (CAC)</i>	5 000	5 000
<i>Autres Créditeurs (CMF)</i>	589	587
Total	5 589	5 587

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01-10-2014 Au 31-12-2014	Du 01-01-2014 Au 31-12-2014	Du 01-10-2013 Au 31-12-2013	Du 01-01-2013 Au 31-12-2013
<i>Dividendes des OPCVM</i>	0	11 275	0	9 459
Revenus des Obligations				
<i>Intérêts</i>	48 796	188 107	40 335	164 553
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)				
<i>Intérêts</i>	13 651	54 160	13 651	54 160
TOTAL	62 447	253 542	53 987	228 173

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le revenu des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01-10-2014 Au 31-12-2014	Du 01-01-2014 Au 31-12-2014	Du 01-10-2013 Au 31-12-2013	Du 01-01-2013 Au 31-12-2013
Intérêts sur certificats de dépôt	11 926	28 417	6 958	6 958
Intérêts sur billets de trésorerie	0	0	0	6 743
Intérêts sur compte de dépôt	6 832	39 687	7 205	21 214
TOTAL	18 758	68 104	14 163	34 915

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01-10-2014 Au 31-12-2014	Du 01-01-2014 Au 31-12-2014	Du 01-10-2013 Au 31-12-2013	Du 01-01-2013 Au 31-12-2013
CH1 : Charges de gestion des placements				
<i>Rémunération du gestionnaire</i>	10 712	42 425	9 998	36 780
<i>Rémunération du dépositaire</i>	1 487	5 900	1 487	5 900
Total	12 199	48 325	11 485	42 680
CH2 : Autres Charges				
<i>Rémunération du CAC</i>	1 260	5 000	1 260	5 000
<i>Redevance CMF</i>	1 816	7 191	1 695	6 234
<i>Charges diverses</i>	1	21	19	74
Total	3 076	12 211	2 974	11 308

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31-12-2013	
* Montant en nominal	6 758 100
* Nombre de Titres	67 581
* Nombre d'actionnaires	165
Souscription réalisées	
* Montant en nominal	10 556 100
* Nombre de titres émis	105 561
Rachats effectués	
* Montant en nominal	10 774 800
* Nombre de titres rachetés	107 748
Capital au 31-12-2014	
* Montant en nominal	6 539 400
* Nombre de Titres	65 394
* Nombre d'actionnaires	141

NOTE SUR LE MOUVEMENT DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

Libellé	Mouvement sur le	Mouvement sur l'Actif
	capital	Net
Capital Début de période au 31-12-2013	6 788 850	6 788 850
<i>Souscription de la période</i>	10 556 100	10 556 100
<i>Rachat de la Période</i>	-10 774 800	-10 774 800
Autres Mouvements	-1 388	245 711
<i>Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres</i>	-218	-218
<i>Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres</i>	647	647
<i>Régularisation Sommes ND</i>	-1 800	-1 800
<i>Frais de négociation</i>	-17	-17
<i>Sommes distribuables</i>		247 099
Capital Fin de période au 31-12-2014	6 568 762	6 815 861

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp », Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au 31/12/2014 s'élève à 42.425 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV, elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services la rémunération du dépositaire au 31/12/2014 s'élève à 5.900 DT.

5- 3 Rémunération du distributeur

La FINACorp S,A rétrocède en faveur de l'ATB une commission de placement en contre partie du service de distributeur calculée sur la base d'un taux égal à 0,25% sur le volume net quotidien des transactions au prorata temporis.

5- 4 Prise en charge par FINACorp des charges hors exploitation

La société « FINACorp » prend en charge les charges de fonctionnement de gestion suivantes en lieu et place de la FINACorp Obligataire SICAV:

- La charge de la TCL
- Les dépenses publicitaires et de publication
- Le paiement des jetons de présence.

Le Conseil d'Administration de FINACorp Obligataire SICAV tenu le 30 décembre 2014 a décidé de prendre en charge les frais de fonctionnement de la SICAV, initialement supportés par FINACorp, gestionnaire de la SICAV, et ce à partir de l'année 2015.

Ledit Conseil a décidé d'allouer un budget de 10 000 dinars à affecter à l'exercice 2015 au titre des frais précités.

La prise en charge de ces frais par la SICAV, au titre de l'exercice 2015, se fera à partir du 2 février 2015.